

# Violences subies par les personnes en situation de handicap : prévenir, repérer et agir (2022)

Durée : 2 jour(s) (14,00 heures)

## OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION :

Au croisement du genre et du handicap, les femmes en situation de handicap sont confrontées aux constructions sociales inhérentes aux deux catégories. Les violences subies sont plus importantes sans réponses institutionnelles adaptées : recueil des plaintes, logement spécialisé et formation des professionnels. Parmi les mesures recommandées par le Grenelle des violences conjugales, la formation des professionnels, notamment dans les établissements sociaux et médico-sociaux, est préconisée.

Être alerte sur les violences subies, passées et potentielles permet à la fois de les prévenir et intégrer leurs conséquences dans l'accompagnement. Ce questionnement doit permettre d'aborder les aspects de double vulnérabilité : impacts sur la vie quotidienne, insertion professionnelle, suivis médicaux notamment gynécologiques et violences conjugales et sexuelles.

## PUBLIC :

Equipes de direction, professionnels des ESMS intervenant dans le champ du handicap (enfant et adulte)

## PREREQUIS :

Aucun prérequis.

## CONTEXTE :

Le 25 novembre 2019 s'est achevé le Grenelle des violences conjugales avec l'annonce de nouvelles mesures par Marlène Schiappa. Le gouvernement met l'accent sur les publics invisibilisés dans les violences conjugales. Les femmes en situation de handicap font partie de ce public fragilisé, au même titre que les femmes jeunes et âgées ou en situation de prostitution. En effet, les femmes en situation de handicap subissent une double peine dans les actes de violence et leur traitement. La DRESS relève que le handicap est un facteur qui augmente les probabilités d'avoir été victime de violences physiques ou sexuelles, de menaces ou d'insultes. Les femmes en situation de handicap sont 9 % à avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage ou en dehors au cours des deux ans précédant l'enquête, contre 5,8 % des femmes non handicapées. Une communication de l'Union européenne de 2007 considérait, quant à elle, que 80 % des femmes en situation de handicap étaient victimes de violences.

Au croisement du genre et du handicap, les femmes en situation de handicap sont confrontées aux constructions sociales inhérentes aux deux catégories. Les violences subies sont plus importantes sans réponses institutionnelles adaptées : recueil des plaintes, logement spécialisé et formation des professionnels. Parmi les mesures recommandées par le Grenelle des violences conjugales, la formation des professionnels, notamment dans les établissements sociaux et médico-sociaux, est préconisée.

Être alerte sur les violences subies, passées et potentielles permet à la fois de les prévenir et intégrer leurs conséquences dans l'accompagnement. Ce questionnement doit permettre d'aborder les aspects de double vulnérabilité : impacts sur la vie quotidienne, insertion professionnelle, suivis médicaux notamment gynécologiques et violences conjugales et sexuelles.

## PROGRAMME :

### Jour 1 : Sensibilisation aux formes de violence vécues par les femmes en situation de handicap

- Les données disponibles sur les violences subies
- Violence : de quoi parle-t-on ?
- Cadre juridique et définitions des situations
- Les conséquences psycho-traumatiques des violences
- Les signes d'alerte et les points de vigilance
- Les obligations des professionnels au regard de situation de maltraitance envers des personnes vulnérables

#### Objectifs pédagogiques :

- Identifier les formes de violences
- Repérer les signes d'alerte
- Comprendre les particularités d'un public vulnérable
- Connaître le cadre juridique

### Jour 2 : Mise en œuvre des actions d'accompagnement et de prévention



- Réveil pédagogique
- Les outils disponibles
- Le positionnement professionnel
- Les démarches judiciaires
- Les partenaires
- Contours d'une réflexion sur la prévention au sein de chaque ESMS

*Objectifs pédagogiques :*

- Découvrir les outils disponibles
- Analyser ses représentations et ses pratiques
- Proposer des axes de réflexion dans son ESMS pour développer la prévention

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Présentation d'outils

### MODALITES D'ÉVALUATION :

- Au début de la journée, un test de positionnement permettra d'évaluer les connaissances des participants
- En fin de journée, la création d'une carte mentale permettra d'identifier les acquis et les perspectives à l'issue de la formation

### MODALITES D'INSCRIPTION :

***Modalités d'inscription :***

Inscription en ligne obligatoire :

***Coût de la formation :***

Contributeur : 310 €/participant

Non contributeur : 410 €/participant

*Les formations inter sont organisées dans nos locaux à Châlons-en-Champagne (51), Vandoeuvre-lès-Nancy (54) ou Sélestat (67)*

*Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h*

### COÛT DES FORMATIONS INTRA :

*Contributeurs au CREAI : 1160€ par jour*

*Non-contributeurs au CREAI : 1450€ par jour*

*(pour un groupe de 15 personnes maximum)*

**PROGRAMME COMPLET ET INSCRIPTION EN LIGNE : <https://catalogue1-creai-grand-est.dendreo.com>**

Contact Formations INTRA : ☎ 03.26.68.35.71 ▪ ✉ [accueil@creai-grand-est.fr](mailto:accueil@creai-grand-est.fr)

Contact Formations INTER : ☎ 03.83.37.90.81 ▪ ✉ [comm@creai-grand-est.fr](mailto:comm@creai-grand-est.fr)

**CREAI Grand Est - Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Information en faveur des personnes en situation de vulnérabilité**

Siège : 5 rue de la Charrière – Cité Administrative Tirlet – Bât. 3 – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Antenne Lorraine : 1 rue du Vivarais 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy

Antenne Alsace : 5 avenue de la Gare – Centre d'Affaires le 1840 – 67600 Sélestat

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 215100010-51